

Date de la contribution	Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG
1. Approbation du Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) au 31/12/2020 du Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 Lorraine et Massif des Vosges				
2. Approbation du remaquetage du PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges et du volet REACT-EU FEDER				
03/05/2021	Communauté d'Agglomération de Forbach	Jacques KOENIG Directeur Général des Services	Je vous informe par la présente que la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France valide le rapport annuel de mise en œuvre au 31/12/2020 du PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges ainsi que le remaquetage du PO y compris le volet REACT.	<i>L'AG prend note de cette approbation</i>
04/05/2021	Pôle de compétitivité MATERIALIA	Céline ESCOFFIER Chargée d'Innovation	Après lecture des documents fournis pour la consultation du Comité de suivi des programmes européens 2014-2020 Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, le pôle Materialia émet un avis favorable concernant la demande d'approbation du Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) au 31/12/2020 du Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 Lorraine et Massif des Vosges. Concernant le remaquetage du PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges et du volet REACT-EU FEDER, le pôle Materialia souhaiterait souligner que la modification financière concernant l'axe 1 « Recherche et Innovation » à la faveur de la Recherche Publique mais à la défaveur de la Recherche privée semble pénaliser les entreprises innovantes et plus particulièrement les PME, tout comme la modification de l'Axe 2 « Compétitivité des PME ». Le pôle Materialia pourrait soutenir ces modifications dans la mesure où d'autres soutiens financiers seront apportés aux PME, comme par le biais du Plan de financement REACT-EU ou autre (pour ne pas limiter les champs d'intervention/de soutien à l'Innovation à la seule condition d'être en lien avec la crise COVID).	La proposition de transfert de crédits de l'axe 2 (développement économique) vers l'axe 1 (RDI) n'a finalement pu être confirmée suite aux remarques formulées par la Commission européenne. Les maquettes initiales demeurent donc inchangées.